Cérémonie de remise des insignes d'Officier

dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

à Maître Edouard de LAMAZE

par Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi Bercy, le mercredi 12 mai 2010

Madame, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Constitutionnel,

Monsieur le Chancelier de l'Institut de France,

Monsieur le Procureur général,

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Procureurs, Premiers Présidents, Avocats,

Cher Edouard de LAMAZE,

Je me souviens de notre dernière rencontre, avant que les affaires publiques ne m'ancrent ici à Paris, dans un restaurant non loin des Champs-Elysées. Nous devisions sur les perspectives d'une femme, expatriée depuis 15 ans pour un cabinet anglo-saxon, de rentrer au sein du gouvernement français. Vous m'avez dit ces mots : « la vie publique est pour nous, Avocats, un mariage magnifique entre notre profession et notre engagement. » Je me dis souvent qu'à ma descente d'avion quelques heures après avoir été nommée ministre délégué au Commerce extérieur, sur le tarmac de l'aéroport, déjà assaillie par les journalistes, j'aurais mieux fait de citer cet aphorisme que de livrer mes convictions personnelles sur le Code du Travail...

Aussi, ce n'est pas seulement à mon voisin du Pays de Bray que je souhaite faire l'éloge ce soir, c'est à un véritable ami. Officier du Mérite et Chevalier de la Légion d'honneur, Edouard de LAMAZE a déjà dû entendre vanter ses immenses mérites par un grand nombre personnalités.

Je suis heureuse de m'atteler à mon tour à cet exercice en soulignant que, fils et petitfils de militaire, vous avez assurément apporté une forme de rupture dans la tradition familiale sans couper pour autant le fil de l'intérêt général : en plaçant au cœur de la Cité votre passion du Droit; et en participant à présider ses destinées.

* * *

Maître Edouard de LAMAZE a longuement hésité entre « faire son droit » et s'engager dans une carrière de Commissaire priseur. De l'art finalement vous n'en avez pas embrassé la carrière mais épousé la messagère, chère Priscilla. Du Droit, vous en avez acquis la passion sur les bancs de Nanterre avec une vocation déjà, celle du droit des affaires.

Inscrit au barreau de Paris en 1979, vous démarrez votre carrière auprès du Bâtonnier MOLLET VIEVILLE auprès duquel vous collaborez pendant 8 ans. 8 années de « stage » dites-vous où vous rencontrez vos deux complices depuis 25 ans: Jean-Hugues CARBONNIER et Michel RASLE. Vous avez alors 32 ans lorsque vos « posez votre plaque » pour la première fois au numéro 7 de la rue Bayard. Celle-ci n'a d'ailleurs pas bougé depuis, grâce à une association que vous reconnaissez « sans heurt et sans dispute ». Aujourd'hui Carbonnier Lamaze et Rasle Associés compte 12 associés, une soixantaine de collaborateurs, et couvre un large champ d'activités juridiques, depuis le droit bancaire et financier jusqu'au droit de l'immobilier, en passant par la prévention des difficultés et des procédures collectives dans les entreprises, et la propriété artistique et littéraire. Sans quitter le 8ème arrondissement, vous avez par ailleurs poursuivi le développement de votre cabinet à Lyon en 2006 pour étendre vos activités *corporate*. Et depuis le 1er janvier 2010 la Société de Participation Financière Carlara International, CARbonnier, Lamaze et RAsle rayonne à Lyon bien sûr, mais aussi à Lille et dans le bassin méditerranéen, au Liban et en Algérie particulièrement.

Ce souci légitime de développer les intérêts de votre cabinet s'est toujours conjugué avec une participation active à la vie de la société civile. (i) Délégué à la Caisse Nationale des Barreaux Français ; (ii) administrateur de la CREPA ; (iii) président de l'Union des jeunes avocats de Paris (iv) puis Président de la fédération nationale des unions des jeunes avocats ; et (v) enfin membre du conseil de l'Ordre, vous avez pratiqué pendant 15 ans le syndicalisme au service des avocats.

Ces responsabilités vous ont conduit, entre autres, à dynamiser les contacts entre associations de jeunes avocats, à négocier la première convention collective des avocats

salariés de France... et à recevoir, un soir de décembre, le père Noël à votre domicile parisien pour les enfants des membres l'UJA!

Lorsqu'en 1996, Alain JUPPE cherche une personnalité pour plaider la cause de toutes les professions libérales aux côtés de Jean-Pierre RAFFARIN, alors ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, c'est naturellement vers vous, un avocat, qu'il se tourne. Vous occupez alors les fonctions de Délégué Interministériel aux Professions Libérales, DIPL dans le jargon de Bercy, de 1996 à 2002.

Pendant ces années, vous avez réussi à concilier les intérêts des représentants les plus illustres de votre profession, mais également de ceux composant la grande famille des professions libérales: médecins, architectes, notaires... Fait rare pour ces responsabilités hautement politiques Edouard de LAMAZE a «traversé» trois ministres et surtout une alternance en 1997 [Jean-Pierre RAFFARIN, Marylise LEBRANCHU, François PATRIAT]. L'un des sujets d'actualité à l'époque était de mesurer les périmètres du chiffre et du droit. Réconcilier en somme les membres de ces deux familles de professionnels libéraux. Je peux affirmer que vous avez été à l'origine d'une réforme parmi les plus significatives pour la profession en permettant l'association de professionnels libéraux au sein de holdings. J'ai conscience qu'en dépit de votre détermination et votre énergie, l'Etat n'a pas montré une rapidité exemplaire en publiant les décrets d'application nécessaire à la constitution de ces sociétés dix ans après vos premières réflexions sur le sujet. La Gazette du Palais, n'écrivait-elle pas le 8 décembre 2000, enthousiaste, « en grand seigneur ignore la colère, mais demeure ferme en sa démarche » ?

En présentant à l'instant la création de la Holding CARLARA au 1^{er} janvier 2010 je tenais à remercier l'inspirateur direct de cette réforme qui en est également aujourd'hui l'un des tous premiers bénéficiaires. Jamais vous ne renoncerez à améliorer les conditions d'activités de toutes les professions libérales. Un engagement poursuivi au Conseil Economique et Social de 2007 à 2009 pour faciliter la transposition de la directive « Services » en France et ses conséquences pour notre économie.

Vous honorez en cela l'héritage du regretté Bâtonnier du GRANRUT, DIPL de 1987 à 1989, auquel j'avais eu l'honneur de remettre les insignes de Grand officier de la Légion d'honneur au mois de novembre 2008. Comme il le disait lui -même : « Le XXI^{ème} siècle débute comme devant être le siècle du Droit ». Et du Droit, vous avez tôt fait de vous plonger dans le Siècle.

* * *

Chaque week-end, souvent la semaine, vous échangez la robe et l'épitoge de l'avocat contre l'écharpe tricolore du maire. Car -140 !- Bois-Héroultais vous font confiance depuis 15 ans. Une commune qui doit d'ailleurs son nom au domaine dont vous êtes avec votre épouse Priscilla, les inlassables promoteurs depuis des décennies. C'est aussi pour vous un lieu de repos, à la chasse ou en famille, toujours au grand air et parfois, quand le temps vous est offert, dans les salles des ventes de la région.

Monsieur le maire, je sais qu'il vous arrive parfois de penser que « le maire prononce les mariages dans le bonheur et l'avocat, les divorces dans le calme... » C'est dire votre conception de la responsabilité de l'un et de l'autre. C'est rappeler surtout votre souci de ne jamais vous couper de la réalité, et cultiver toujours la proximité avec vos administrés, au sein de divers syndicats intercommunaux ou de la Communauté de communes du Moulin d'Ecalles. Dans un village rural où le maire est à la fois l'élu et le principal interlocuteur de l'Etat, vous êtes pour eux ce « curé laïque » dont voici *votre* définition : « on apporte beaucoup de choses, que l'on promet... pour un autre monde ! »

Cher Edouard de LAMAZE, les visiteurs qui découvrent Domaine de Bois-Héroult sont frappés par son parc extraordinaire et décrit ainsi : « à l'origine, le parc était à la française avec beaucoup de parterres allant jusqu'au bois, puis à l'anglaise au XIX^{ème} siècle, et redessiné ensuite comme il est maintenant avec des perspectives droites, mais sans parterres. »

Un parfait mélange de deux écoles –française et anglaise– parfois opposées mais que vous avez su rendre complémentaires. Voilà sans doute une définition appropriée de votre parcours, à l'intersection de vos vies publique et privée, de la défense des métiers du chiffre et du droit et de toutes les activités juridiques.

* * *

Je devine par conséquent le sens de votre dernier ouvrage portant sur la notion de « déontologie » et rénovant ses fondements. Il ne s'agit pas seulement, par un dialogue entre un juge –Christian PUJALTE– et un avocat, de définir les règles du vivre ensemble dans le monde judicaire. L'ambition est certainement plus haute, rejoignant une conception profonde que les activités du droit sont « des métiers différents mais [recouvrent] une seule et même profession ». Comment en démontrer la réalité ? Par l'étude de la déontologie, « seul corpus juridique que tous partagent et qui confère la même identité ». Celle qui devrait inciter tous les avocats à préserver l'intérêt général comme celui de leur propre cabinet. C'est bien là le sens de nos vocations.

Edouard de LAMAZE, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous fais Officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur